

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANNEUX**

Séance du 25 septembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 11	Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2018
Nombre de présents : 07	Nombre d'absents excusés : 03
Nombre d'absent : 1	Procurations : 2

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq septembre à 19 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry LEVEQUE, Maire.

Présents : MM. LEVEQUE Thierry, CLEUET Alfred, COLAR Adrien, DECAU Guillaume-LECOMPTE Alain, HAUTECOEUR Frédéric, LEVEQUE Simon,

Absents excusés : MM. LECLERCQ Guy, MONTPIED Thomas, Mme GUERIN Marie-Laure

Absent: MM LAMY Fabrice

Procuration: Mr. MONTPIED Thomas à Mr. DECAU Guillaume – Mr. LECLERCQ Guy à Mr. CLEUET Alfred

Secrétaire : Mr CLEUET Alfred

DELIBERATION N°2018-031

OBJET : DELIBERATION POUR AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire expose que suite à l'arrêté Préfectoral du Pas de Calais en date du 13 août 2018, il y a lieu de délibérer pour l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation de procéder à l'exploitation d'un parc éolien présentée par **La Ferme Eolienne La Voie de Cambrai** dont le siège sociale est 233 faubourg Saint Martin 75010 PARIS en vue d'exploiter un parc éolien « de la voie de Cambrai » sur les territoires des communes de LAGNICOURT MARCEL, PRONVILLE EN ARTOIS, INCHY EN ARTOIS et QUEANT pour 18 aérogénérateurs. L'enquête publique est ouverte pendant 31 jours, du 11 septembre 2018 au 11 octobre 2018 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier version papier, relatif à cette installation, en mairie d'Inchy en Artois le lundi de 18h00 à 18h30, le

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 28/09/2018
Et publication ou notification du 28/09/2018

mercredi de 17h30 à 8h30, le vendredi de 17h30 à 19h00 et le samedi de 09h00 à 10h00 ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr

Après délibération, le conseil municipal vote **CONTRE** à 9 voix, soit à l'unanimité pour l'avis d'enquête publique pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de LAGNICOURT MARCEL, PRONVILLE EN ARTOIS, INCHY EN ARTOIS et QUEANT.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Mr Thierry LEVEQUE
Maire